

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 1 MAI 2023 À 19 H 30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL

Sont présents :

Siège #1 - Marie-Ève Roy

Siège #2 - Dave Vachon

Siège #3 - Marie-Christine Lavoie

Siège #4 - Denis Vachon

Siège #5 - Yannick Rodrigue

Siège #6 - François Cliche

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Patricia Drouin. Madame Nadia Bisson, directrice générale adjointe, assiste également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente d'assemblée souhaite la bienvenue aux participants. Elle constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2023-05-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 avril 2023

3.2 - Séance extraordinaire du 14 avril 2023

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

5 - ADOPTION DES COMPTES

5.1 - Compte à payer

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 - Déclaration des intérêts pécuniaires

6.2 - Ouverture d'un poste temporaire d'un agent de développement économique

6.3 - Demande d'aide financière Politique de soutien aux projets structurants

6.4 - Comité de réaménagement ferroviaire

7 - TRANSPORT/VOIRIE

7.1 - Embauche journalier saisonnier temps plein pour la voirie

7.2 - Programme d'aide à la voirie locale volet (PAVL) - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)

7.3 - Demande d'autorisation au ministère des Transports du Québec (MTQ)

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1 - Honoraires ingénieur - Rue Labbé et Perreault

8.2 - Appel d'offres SEAO - réfection rue D'Assise

8.3 - Acquisition de terrains - trottoir Chemin de l'Écore Nord

8.4 - Demande d'autorisation – CPTAQ

9 - LOISIRS & CULTURE

9.1 - Embauche animateurs/trices du camp de jour 2023

10 – LÉGISLATION

10.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-362 « Règlement sur les permis »

10.2 - Adoption du « Règlement # 2023-357 modifiant le règlement de zonage numéro 2007-193 afin d'agrandir la zone M-4 à même une partie de la zone RA-3 et de réviser les normes relatives aux marges de recul avant minimal dans la zone M-4 »

10.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-363 « Règlement de concordance relatif à la mise à jour de la cartographie des zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières »

10.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement #2023-364 « Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2007-192 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé »

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 – VARIA

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-05-02

3.1 - Séance ordinaire du 3 avril 2023

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-05-03

3.2 - Séance extraordinaire du 14 avril 2023

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2023 en y retirant la mention à l'effet qu'aucun personnel administratif n'était présent au moment de la prise de décision.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

Les conseillers font part des suivis des activités auxquelles ils participent et des comités auxquels ils siègent.

5 - ADOPTION DES COMPTES

2023-05-04

5.1 - Compte à payer

À la suite de la lecture des comptes figurant sur le chèque numéro 9115, les dépôts directs numérotés de 1626 à 1678 inclus ainsi que les prélèvements,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 211 862.72 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-05-05

6.1 - Déclaration des intérêts pécuniaires

En suivi aux élections du 2 avril dernier et en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseiller élu, Monsieur François Cliche, a produit sa déclaration des intérêts pécuniaires en date du 16 avril 2023 et ce document est dûment déposé.

2023-05-06

6.2 - Ouverture d'un poste temporaire d'un agent de développement économique

ATTENDU QUE la fermeture de l'usine Olymel provoquera la perte de près d'environ 1000 emplois ainsi qu'une baisse de revenus de taxes foncières

ATTENDU QUE des mesures devront être entreprises rapidement pour encadrer la transition des ressources immobilières, financières et humaines

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU de procéder à l'ouverture d'un poste temporaire d'agent de développement économique dans le but de négocier, en collaboration avec le conseil municipal, les mesures à prendre afin d'encadrer la transition des ressources immobilières, financières et humaines dans le dossier de fermeture de l'usine d'Olymel.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-05-07

6.3 - Demande d'aide financière Politique de soutien aux projets structurants

ATTENDU QUE à la suite de l'inondation majeure d'avril 2019, une soixantaine de bâtiments ont dû être démolis modifiant ainsi l'environnement social et économique de la communauté

ATTENDU QUE le conseil municipal a entamé à ce moment une démarche de réflexion stratégique et de plan d'action pour revitaliser le milieu en se créant une nouvelle identité visuelle (enseignes, bannières, Journal Le Lien, identification des véhicules, vêtements, papeterie, site web, etc.)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU que :

- la Municipalité dépose une demande d'aide financière du montant de 47 884\$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2023-2024 pour améliorer les milieux de vie pour le projet «Image de marque»
- le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu
- la directrice générale soit autorisée, pour et au nom de la Municipalité, à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-05-08

6.4 - Comité de réaménagement ferroviaire

CONSIDÉRANT les travaux à venir entourant la construction du chemin de fer;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que ce comité soit composé d'acteurs clés du milieu ferroviaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU que le comité de réaménagement ferroviaire sera constitué de Messieurs François Cliche, Denis Vachon, Martin Laflamme, Stéphane Vachon, Tommy Duval et un employé administratif de la Municipalité à être nommé ultérieurement. Il est également résolu de nommer Monsieur François Cliche comme responsable du comité ferroviaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7 - TRANSPORT/VOIRIE

2023-05-09

7.1 - Embauche journalier saisonnier temps plein pour la voirie

ATTENDU QU'un poste de travailleur saisonnier pour combler les postes temporairement dépourvus de leurs titulaires (vacances) et pour le surplus de travail est nécessaire au département de la voirie durant la saison estivale

ATTENDU QUE la municipalité a publié une offre d'emploi et que deux candidats ont été retenus et rencontrés

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de Monsieur Frédéric Larivière pour combler le poste de journalier saisonnier temps plein aux conditions et taux de salaires indiqués dans la convention collective.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-05-10

7.2 - Programme d'aide à la voirie locale volet (PAVL) - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

Dossier : 00029410-1 - 26015 (12) - 2020-06-03-38 | Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1. 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement
2. 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement
3. 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses d'un montant de 163 383 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-05-11

7.3 - Demande d'autorisation au ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT les travaux de réfection à effectuer au niveau de la rue Jacob

CONSIDÉRANT les problèmes de visibilité à la sortie de cette rue

CONSIDÉRANT qu'une portion des travaux sera à proximité de la rue principale (rue propriété du MTQ)

CONDIRANT qu'aucun travail ne peut être effectué sur une rue appartenant au MTQ sans l'autorisation de ce dernier

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU de mandater la directrice générale pour prendre les dispositions nécessaires afin d'obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour que la Municipalité procède à la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Jacob à proximité de la rue Principale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

2023-05-12

8.1 - Honoraires ingénieur - Rue Labbé et Perreault

ATTENDU QUE la réfection d'une partie de la rue Labbé et d'une partie de la rue Perreault sont prévus dans le calendrier des travaux de la saison 2023

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour les honoraires d'ingénierie

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU de mandater la firme d'ingénierie ARPO Groupe-Conseil au coût de 19 080\$ pour la réalisation des plans et devis des travaux des rues Labbé et Perreault, tel que décrit dans l'offre de service ci-jointe, pris à même la TECQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-05-13

8.2 - Appel d'offres SEAO - réfection rue D'Assise

ATTENDU QU'une réfection partielle de la rue d'Assise est nécessaire avant l'application de bitume en resurfaçage

ATTENDU QU'une offre de services pour l'élaboration des plans et devis et estimation des coûts a été déposée par WSP en juin 2022 et acceptée par la municipalité

ATTENDU QUE la firme WSP a déposé les plans et devis demandés

IL EST PROPOSÉ Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU de mandater le firme WSP pour élaborer l'appel d'offres pour les travaux de la réfection de la rue D'Assise sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-05-14

8.3 - Acquisition de terrains - trottoir Chemin de l'Écore Nord

CONSIDÉRANT qu'un projet de trottoir d'une largeur de 4 pieds est prévu du côté nord-ouest du Chemin de l'Écore Nord, entre la rue des Érables et la route 112 Ouest

CONSIDÉRANT que l'emprise du chemin de l'Écore est restreinte en certains endroits

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de certaines parties de terrain des propriétés privées riveraines pour la construction d'un trottoir standard et sécuritaire

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'autoriser la mairesse et la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour procéder à la négociation et à l'achat des portions de terrains visées ainsi qu'à signer tous documents nécessaires à leur exécution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-05-15

8.4 - Demande d'autorisation - CPTAQ

ATTENDU QUE Mesdames Lucie Labbé, France Labbé et Sylvie Labbé sont propriétaires d'une résidence localisée sur le lot 3 715 257 d'une superficie totale de 3 045,8 mètres carrés

ATTENDU QUE cette résidence a été construite en 2005 en remplacement d'une autre résidence et a fait l'objet d'un avis de conformité en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en 2005

ATTENDU QUE les propriétaires de la maison désirent la vendre

ATTENDU QUE la limite nord-est de la propriété est localisée à 6,92 mètres de la résidence, et qu'elles souhaitent agrandir le terrain à l'arrière de la résidence

ATTENDU QUE pour ce faire, elles souhaitent acquérir une partie du lot 3 715 529 d'une superficie de 778,1 mètres carrés, superficie déjà utilisée comme stationnement pour la résidence et qui appartient à Érablière la Jonction SENC

ATTENDU QU'en contrepartie, Mesdames Labbé cèderaient une partie du lot 3 715 257 d'une superficie de 1 096 mètres carrés à Érablière la Jonction SENC qui comprend le chemin d'accès à la propriété d'Érablière la Jonction SENC

ATTENDU QUE la présente demande est sans impact à l'égard des activités agricoles environnantes pour les motifs suivants, à savoir :

- Aucune nouvelle unité foncière ne sera créée
- L'utilisation résidentielle accessoire n'implique aucune nouvelle contrainte aux activités agricoles environnantes
- L'échange de terrain souhaité permettra à Érablière la Jonction SENC d'être propriétaire du chemin d'accès à sa propriété

ATTENDU QUEL les parties de lots visées ne sont pas utilisées à des fins agricoles

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Ève Roy

ET RÉSOLU ce qui suit :

- le conseil municipal appuie la demande de Mesdames Lucie Labbé, Frances Labbé et Sylvie Labbé concernant l'acquisition d'une partie du lot 3 715 529 d'une superficie de 778,1 mètres carrés, à être utilisée à des fins résidentielles accessoires, et de céder en contrepartie une partie du lot 3 715 257 d'une superficie de 1 096 mètres carrés
- le conseil municipal informe la CPTAQ qu'il existe des terrains vacants hors de la zone agricole, mais que ces derniers ne peuvent être utilisés pour les fins visées considérant qu'il s'agit d'un échange de terrains pour agrandir un emplacement résidentiel construit
- le conseil municipal autorise la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour informer la CPTAQ que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - LOISIRS & CULTURE

2023-05-16

9.1 - Embauche animateurs/trices du camp de jour 2023

ATTENDU QUE le camp de jour sera effectif de juin à août 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'embaucher les personnes suivantes aux postes d'animateur(trice)s au camp de jour 2023 :

- Mégane Labbé
- Maryka Morin
- Mariane Labbé
- Alex Roy
- Jacob Lessard

- Jérémy Himbeault
- Julien Perreault
- Maxime Nadeau

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - LÉGISLATION

10.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-362 « Règlement sur les permis »

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été dûment déposé

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet a été remise à tous les membres du conseil municipal qui déclarent en avoir pris connaissance avant la présente séance

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal accepte la dispense de lecture du projet de règlement

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du règlement # 2020-000 « Règlement sur les permis ».

2023-05-17

10.2 - Adoption du «Règlement # 2023-357 modifiant le règlement de zonage numéro 2007-193 afin d'agrandir la zone M-4 à même une partie de la zone RA-3 et de réviser les normes relatives aux marges de recul avant minimal dans la zone M-4 »

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 mars 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 6 mars 2023 et que le second projet a été adopté lors de la séance du 3 avril;

ATTENDU QUE la présente résolution fera partie intégrante du présent procès-verbal

ATTENDU QUE la mairesse et les conseillers déclarent avoir leu ledit règlement

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le « Règlement # 2023-357 modifiant le règlement de zonage numéro 2007-193 afin d'agrandir la zone M-4 à même une partie de la zone RA-3 et de réviser les normes relatives aux marges de recul avant minimal dans la zone M-4 ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-05-18

10.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-363 « Règlement de concordance relatif à la mise à jour de la cartographie des zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières »

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été dûment déposé

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet a été remise à tous les membres du conseil municipal qui déclarent en avoir pris connaissance avant la présente séance

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal accepte la dispense de lecture du projet de règlement

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du règlement numéro #2023-363 modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-193 concernant un règlement de concordance relatif à la mise à jour de la cartographie des zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général ou pour des raisons de protection environnementale des milieux humides et hydriques.

2023-05-19

10.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement #2023-364 « Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2007-192 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé »

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été dûment déposé

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet a été remise à tous les membres du conseil municipal qui déclarent en avoir pris connaissance avant la présente séance

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal accepte la dispense de lecture du projet de règlement

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Madame Marie-Eve Roy qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du règlement numéro #2023-364 modifiant le plan d'urbanisme 2007-192 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé.

2023-05-20

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des citoyens portent sur le déménagement du bureau municipal, la rue Labbé, les redevances des gravières pour la réfection des rues, la fermeture d'Olymel, le trottoir chemin de l'Écore Nord, l'agent de développement économique temporaire, le muret détérioré sur la rue Principale, la décoration pour le 125e et la séance extraordinaire du 14 avril.

12 - VARIA

2023-05-21

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 17.

Patricia Drouin, mairesse

Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse